



ROGERS COMMUNICATIONS ANNONCE SES RÉSULTATS POUR LE TROISIÈME TRIMESTRE DE 2019

- **Accélération de l'adoption des forfaits de données illimitées Infini de Rogers^{MC} :**
 - *migration d'environ 1 million d'abonnés des services sans fil vers des forfaits de données illimitées Infini de Rogers^{MC};*
 - *adoption trois fois plus rapide que ce qui avait été prévu des forfaits sans frais d'utilisation excédentaire;*
 - *progression de plus de 50 % de l'utilisation moyenne des données pour les clients des forfaits Infini de Rogers^{MC};*
 - *ajouts nets de 103 000 abonnés aux services facturés;*
 - *augmentation de 4 % du BAIIA ajusté du secteur Sans-fil, les produits demeurant semblables à ceux de 2018.*
- **Excellents résultats du secteur Cable attribuables à la croissance des produits tirés des services d'accès Internet et à l'adoption du service Télé Élan :**
 - *croissance toujours remarquable de 7 % des produits tirés des services d'accès Internet;*
 - *ajouts nets de 41 000 abonnés aux services d'accès Internet, ce qui rend compte de la pénétration toujours accrue d'Internet;*
 - *accroissement de plus de 40 % des abonnements au service Télé Élan par rapport au trimestre précédent;*
 - *augmentation de 2 % du BAIIA ajusté et de 1 % des produits.*
- **Accroissement de 6 % du BAIIA ajusté consolidé, le total des produits concordant avec celui de 2018.**
- **Rachat pendant l'exercice courant de 4,3 millions d'actions de catégorie B sans droit de vote d'une valeur de 298 millions de dollars :**
 - *remise aux actionnaires pendant l'exercice courant de 1 058 millions de dollars en dividendes et en rachats d'actions, ce qui représente une hausse de 317 millions de dollars ou 43 %.*
- **Mise à jour des prévisions financières pour 2019 afin de tenir compte de l'accélération de l'adoption des forfaits Infini de Rogers^{MC} : augmentation de 1 % du total des produits en comparaison d'un recul de 1 %; croissance du BAIIA ajusté de 3 % à 5 %; hausse des dépenses d'investissement de 2 750 millions de dollars à 2 850 millions de dollars; et augmentation des flux de trésorerie disponibles de 100 millions de dollars à 200 millions de dollars.**

TORONTO (le 23 octobre 2019) – Rogers Communications Inc. a fait connaître aujourd'hui ses résultats financiers et opérationnels non audités pour le troisième trimestre clos le 30 septembre 2019.

Principaux résultats financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action, non audité)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2019	2018 ¹	Variation en %	2019	2018 ¹	Variation en %
Total des produits	3 754	3 769	–	11 121	11 158	–
Total des produits tirés des services ²	3 233	3 271	(1)	9 721	9 698	–
BAlIA ajusté ³	1 712	1 620	6	4 682	4 462	5
Bénéfice net	593	594	–	1 575	1 557	1
Résultat net ajusté ³	622	625	–	1 624	1 656	(2)
Bénéfice dilué par action	1,14 \$	1,15 \$	(1)	3,05 \$	3,01 \$	1
Résultat par action dilué ajusté ³	1,19 \$	1,21 \$	(2)	3,15 \$	3,21 \$	(2)
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	1 305	1 304	–	3 360	3 237	4
Flux de trésorerie disponibles ^{3, 4}	767	627	22	1 781	1 663	7

¹ Nous avons adopté l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 ») au 1^{er} janvier 2019; l'incidence de cette norme est incluse dans nos résultats de façon prospective à compter de cette date. Les résultats de 2018 n'ont pas été retraités. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Estimations et méthodes comptables critiques ».

² Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

³ Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ». Ces mesures ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine.

⁴ À compter du 1^{er} janvier 2019, nous avons redéfini les flux de trésorerie disponibles de sorte que nous n'effectuons plus d'ajustement pour tenir compte de la « variation nette des soldes des actifs sur contrat et des actifs différés au titre des commissions ». Nous avons redéfini les flux de trésorerie disponibles afin de rendre cette mesure plus simple; nous sommes d'avis que ce changement facilitera notre comparaison avec les autres joueurs de l'industrie.

« Au dernier trimestre, nous avons pris la tête du peloton grâce au lancement de forfaits de données illimitées. Je suis heureux de vous annoncer que un million de clients se sont déjà abonnés à ces très populaires forfaits qui ne comportent aucuns frais d'utilisation excédentaire, a déclaré Joe Natale, président et chef de la direction. Le nombre de clients qui ont adopté ces forfaits est trois fois plus élevé que ce que nous avons prévu initialement, ce qui reflète la demande latente pour des forfaits de données sans souci. Même si la réduction des frais d'utilisation excédentaire associés à ces forfaits aura une incidence sur nos résultats des prochains trimestres, les paramètres économiques qui sous-tendent les programmes de financement des appareils et les forfaits de données illimitées sont favorables et ouvrent la voie à une croissance à long terme. »

Faits saillants financiers trimestriels

Produits

Le total des produits est demeuré stable au cours du trimestre et le total des produits tirés des services a diminué de 1 %, en grande partie sous l'effet d'une baisse de 2 % des produits tirés des services de Sans-fil. La décroissance des produits tirés des services de Sans-fil est principalement imputable à l'adoption plus rapide que prévu par les abonnés des forfaits de données illimitées Infini de Rogers^{MC} et à la diminution des produits tirés des frais d'utilisation excédentaire qui en découle, ainsi qu'à un environnement de plus en plus concurrentiel.

Les produits de Cable ont augmenté de 1 % pour le trimestre considéré, car la croissance de 7 % des revenus tirés des services d'accès Internet a continué de soutenir la progression de ce secteur.

Les produits de Media ont diminué de 1 % pour le trimestre à l'étude, ce qui s'explique principalement par la vente de notre division de l'édition plus tôt cette année et la baisse des revenus provenant des Blue Jays de Toronto; ces facteurs ont été en partie compensés par la hausse des produits tirés de Today's Shopping Choice et de Sportsnet. Exclusion faite de l'incidence de la vente de nos activités d'édition, les produits de Media auraient augmenté de 2 % pour le trimestre.

BAlIA ajusté et marges

Le BAlIA ajusté consolidé a augmenté de 6 % pour le trimestre à l'étude, et la marge du BAlIA ajusté a progressé de 260 points de base. L'adoption de l'IFRS 16 a donné lieu à une augmentation du BAlIA ajusté par rapport à l'exercice précédent parce que nous n'avons pas retraité les chiffres comparatifs de 2018, ce qui a compté pour 3 points de pourcentage de la croissance, dont l'incidence s'est surtout fait sentir dans le secteur Sans-fil.

Le BAlIA ajusté de Sans-fil a progressé de 4 %, ce qui a donné une marge de 49,0 %, soit une hausse de 190 points de base par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat est attribuable surtout à l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16.

Le BAlIA ajusté de Cable a augmenté de 2 % pour le trimestre considéré, essentiellement grâce à la hausse des produits tirés des services d'accès Internet, mentionnée ci-dessus. Par conséquent, la marge s'est établie à 50,2 % pour le trimestre considéré, soit une hausse de 40 points de base par rapport à l'exercice précédent.

Le BAlIA ajusté de Media a augmenté de 78 % au cours du trimestre considéré, principalement sous l'effet de la rémunération moins élevée liée aux Blue Jays de Toronto. Cette augmentation s'est traduite par une marge de 26,9 %.

Bénéfice net et résultat net ajusté

Le bénéfice net et le résultat net ajusté sont demeurés stables pour le trimestre à l'étude. La hausse du BAlIA ajusté a été annulée surtout par l'augmentation des amortissements et des charges financières.

Souplesse financière et évolution du réseau portées par de substantiels flux de trésorerie

Nous avons continué de dégager de substantiels flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, soit 1 305 millions de dollars pour le trimestre à l'étude, ce qui concorde avec le niveau de 2018, et des flux de trésorerie disponibles de 767 millions de dollars pour le trimestre, soit une hausse de 22 %.

Nos solides résultats financiers nous ont permis de continuer à investir dans notre réseau et nos avoirs de spectre et à renforcer notre bilan et nos liquidités tout en versant en trésorerie des sommes considérables à nos actionnaires au moyen de dividendes et de rachats d'actions. Nous avons en effet versé des dividendes de 256 millions de dollars au cours du trimestre considéré, et procédé au rachat, aux fins d'annulation, de 1,4 million d'actions ordinaires de catégorie B sans droit de vote (les « actions de catégorie B sans droit de vote »), d'une valeur de 93 millions de dollars, dans le cadre de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités; à la fin du trimestre, notre ratio d'endettement s'établissait à 2,8, contre 2,5 à la fin de 2018, en raison de l'acquisition de licences de spectre de la bande de 600 MHz pour 1,7 milliard de dollars au cours de l'exercice et de l'adoption de l'IFRS 16.

Objectifs financiers

Nous modifions nos fourchettes prévisionnelles pour l'exercice 2019 complet en ce qui a trait aux produits consolidés, au BAIIA ajusté, aux dépenses d'investissement et aux flux de trésorerie disponibles par rapport à celles que nous avons publiées le 24 janvier 2019. Les fourchettes révisées sont présentées ci-dessous. La révision à la baisse reflète essentiellement l'adoption plus rapide que prévu de nos nouveaux forfaits de données illimitées Infini de Rogers^{MC} et la réduction des frais d'utilisation excédentaire qui en a découlé, la baisse des produits tirés du matériel du secteur Sans-fil associée à l'intense concurrence et certaines économies en matière de dépenses d'investissement comptabilisées pour l'exercice en cours. Les informations sur nos prévisions, notamment les diverses hypothèses qui les sous-tendent, sont prospectives et devraient être lues de concert avec la rubrique « À propos des énoncés prospectifs » du présent communiqué et de notre rapport de gestion annuel de 2018 et avec les informations connexes concernant les hypothèses, les facteurs et les risques économiques, concurrentiels, juridiques et réglementaires qui pourraient faire en sorte que nos résultats financiers et nos résultats opérationnels futurs réels diffèrent de ceux prévus à l'heure actuelle.

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)	Résultats réels de 2018	Fourchettes prévisionnelles originales de 2019¹	Fourchettes prévisionnelles révisées de 2019^{1,2,3}
Objectifs consolidés			
Produits	15 096	Augmentation de 3 % à 5 %	D'une diminution de 1 % à une augmentation de 1 %
BAIIA ajusté ⁴	5 983	Augmentation de 7 % à 9 %	Augmentation de 3 % à 5 %
Dépenses d'investissement ⁵	2 790	De 2 850 à 3 050	De 2 750 à 2 850
Flux de trésorerie disponibles ^{4,6}	2 134	Augmentation de 200 à 300	Augmentation de 100 à 200

¹ Les fourchettes prévisionnelles présentées en pourcentages correspondent aux pourcentages d'augmentation par rapport aux résultats de l'exercice 2018 complet. Les montants de 2019, notamment ceux du BAIIA ajusté et des flux de trésorerie disponibles, devant servir à évaluer notre performance par rapport à nos prévisions ont été calculés conformément aux méthodes comptables après l'adoption de l'IFRS 16 le 1^{er} janvier 2019. Quant aux effets permanents, ils ont été pris en compte dans nos résultats de façon prospective à compter de cette date. Si nous avons adopté l'IFRS 16 sur une base rétrospective, le BAIIA ajusté et les flux de trésorerie disponibles de 2018 auraient augmenté chacun de 174 millions de dollars. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Estimations et méthodes comptables critiques » pour obtenir un complément d'information.

² Les fourchettes prévisionnelles révisées ci-dessus tiennent compte de la baisse des produits tirés des frais d'utilisation excédentaire du secteur Sans-fil par suite de l'adoption plus rapide que prévu de nos forfaits de données illimitées Infini de Rogers^{MC}.

³ Les fourchettes prévisionnelles révisées ci-dessus tiennent compte des instances relatives à l'ordonnance du CRTC sur les tarifs que nous pouvons imposer aux revendeurs de services d'accès Internet haute vitesse, dont notre service d'accès Internet de tiers (« AIT »), qui n'ont pas d'incidence sur nos résultats de l'exercice à l'étude. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Évolution de la réglementation » et « Mise à jour sur les risques et les incertitudes » pour obtenir un complément d'information.

⁴ Le BAIIA ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

⁵ Comprennent les entrées d'immobilisations corporelles, déduction faite du produit de la sortie, et ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences de spectre ni des entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation.

⁶ À compter du 1^{er} janvier 2019, nous avons redéfini les flux de trésorerie disponibles de sorte que nous n'effectuons plus d'ajustement pour tenir compte de la « variation nette des soldes des actifs sur contrat et des actifs différés au titre des commissions ». Nous avons redéfini les flux de trésorerie disponibles afin de rendre cette mesure plus simple; nous sommes d'avis que la suppression de cet ajustement facilitera notre comparaison avec les autres joueurs de l'industrie. Les flux de trésorerie disponibles présentés ci-dessus reflètent ce changement.

Faits saillants sur les forfaits d'Infini de Rogers^{MC}

Vers la fin du deuxième trimestre de 2019, nous avons lancé nos forfaits de données illimitées Infini de Rogers^{MC}. Les clients de Fido sont aussi maintenant bénéficiaires de la Protection dépassement de données qui leur permet de mettre leurs données en pause et d'acheter des données lorsqu'ils atteignent leur limite d'utilisation. Voici quelques points saillants de nos forfaits données illimitées Infini de Rogers^{MC}.

Abonnés

- Environ 1 million d'abonnés, soit trois fois le nombre que nous avons prévu, bénéficient actuellement de nos forfaits de données illimitées Infini de Rogers^{MC}.
- Environ 60 % de nos clients existants qui ont choisi d'adopter ces forfaits ont migré vers des forfaits à tarifs plus élevés, alors que 40 % de nos clients ont opté pour des forfaits à tarifs moins élevés.
- En moyenne, les clients issus de cette migration utilisent plus que le double des données qu'ils utilisaient auparavant.

Produits tirés des frais d'utilisation excédentaire et PMPA mixtes

- Dans l'ensemble, les frais d'utilisation excédentaire de données représentent environ 5 % des produits annuels tirés des services de Sans-fil.
- Par rapport au troisième trimestre de 2018, nos produits tirés des frais d'utilisation excédentaire ont diminué d'environ 50 millions de dollars au cours du trimestre à l'étude en raison de l'adoption massive de nos forfaits de données illimitées.
- D'ici un an, nous prévoyons qu'environ 80 % de nos produits tirés des frais d'utilisation excédentaire auront été éliminés et qu'ils ne représenteront plus que 1 % des produits tirés des services de Sans-fil.
- Les PMPA mixtes de Sans-fil ont reculé de 2 % au cours du trimestre considéré, en raison surtout de la baisse des produits tirés des frais d'utilisation excédentaire.
- Compte non tenu des effets à court terme de cette baisse des produits tirés des frais d'utilisation excédentaire, les PMPA mixtes du trimestre à l'étude auraient été stables par rapport à ceux de 2018.
- Compte non tenu de la baisse des produits tirés des frais d'utilisation excédentaire, l'accroissement des PMPA mixtes attribuable à nos abonnés des forfaits Infini de Rogers^{MC} aurait été de 1 % à 2 % environ.
- Le recul des produits tirés des frais d'utilisation excédentaire et les répercussions connexes sur les PMPA mixtes devraient se faire sentir au cours des quatre à cinq prochains trimestres au lieu des six à huit prochains trimestres prévus initialement.
- D'ici le deuxième semestre de 2020, nous prévoyons le retour à une croissance globale des PMPA mixtes.

Service à la clientèle

- Les clients des forfaits Infini de Rogers^{MC} indiquent une probabilité de 30 % plus élevée de nous recommander par rapport aux clients de nos autres forfaits.
- Les appels liés à la facturation et aux frais d'utilisation excédentaire, qui comptent pour un gros pourcentage de nos appels, sont 50 % moins élevés pour nos clients d'Infini de Rogers^{MC}.
- Les rehaussements de matériel en ligne pour les clients ayant adopté les forfaits Infini de Rogers^{MC} ont augmenté de 30 % par mois depuis le lancement.

Faits saillants stratégiques

Nos six priorités guident nos actions et les décisions que nous prenons lorsque nous poursuivons l'amélioration de nos activités opérationnelles et investissons au moment opportun pour faire croître nos principales activités et procurer une valeur supérieure à nos actionnaires. Certains points importants sont présentés ci-dessous.

Offrir aux clients une expérience exceptionnelle en les faisant toujours passer en premier

- Nous avons annoncé l'ouverture d'un nouveau centre de solutions clients à Kelowna, en Colombie-Britannique et l'ajout de 350 nouveaux spécialistes en solutions clients pour servir nos clients.
- Nous avons annoncé le lancement de Pro chez vous^{MC}, un nouveau service de vente au détail personnalisé pour la livraison et la configuration d'un nouvel appareil sans fil à l'endroit choisi par le client.
- Nous avons lancé la Protection dépassement de données de Fido, qui met les données en pause lorsqu'un client atteint sa limite pour qu'il puisse profiter de ses services sans s'inquiéter.
- Le nombre de clients qui adoptent nos services numériques a augmenté et le volume des appels reçus a diminué de plus de 1 million d'appels.

Investir dans nos réseaux et nos technologies pour exceller en matière de performance et de fiabilité

- Nous avons reçu la mention « Best in Test » pour l'expérience client sans fil globale offerte à l'échelle nationale de la part de la société P3, chef de file international de l'étalonnage des réseaux mobiles, selon des tests de mesure effectués du 6 mai au 15 juillet 2019.
- Nous avons lancé l'application Centre Élan WiFi^{MC} et les répéteurs de Wi-Fi mur à mur qui aident à la gestion des réseaux à domicile et qui améliorent la couverture sans fil existante à la maison.
- Nous avons annoncé la conclusion d'une entente conjointe de services d'itinérance avec AT&T dans le but d'étendre la couverture LTE-M pour les clients des services d'IdO au Canada et aux États-Unis.

Fournir les solutions novatrices et le contenu captivant que nos clients adorent

- Nous avons lancé Télé Élan au Nouveau-Brunswick, ce qui nous a permis d'accroître de plus de 40 % le nombre d'abonnés dans notre territoire de desserte par câble par rapport au trimestre précédent.
- Nous avons lancé Sportsnet NOW sur Télé Élan. Le lancement d'Amazon Prime se fera d'ici la fin de l'année.
- Nous avons battu le record de l'émission la plus regardée dans l'histoire de Sportsnet avec la Coupe Rogers, y compris le record de la finale du volet féminin la plus regardée, qui a attiré 1,4 million de Canadiens sur Sportsnet.

Générer une croissance rentable dans tous les marchés que nous desservons

- Le BAIIA ajusté a progressé de 6 %.
- Nous avons attiré 103 000 nouveaux abonnés nets aux services facturés de Sans-fil et 41 000 nouveaux abonnés nets aux services d'accès Internet.
- Nous avons remboursé plus de 300 millions de dollars aux actionnaires en dividendes et en rachats d'actions.

Développer le potentiel de nos employés et créer une culture de rendement élevé

- Nous avons été désignés par Achievers, en juillet 2019, comme l'une des 50 entreprises les plus actives dans la mobilisation des employés en Amérique du Nord (50 Most Engaged Workplaces) pour le leadership et le sens de l'innovation dont nous faisons preuve dans la mobilisation de nos employés et de nos milieux de travail.
- Nous avons remporté en août 2019 le prix d'excellence en apprentissage de 2019 du Brandon Hall Group dans la catégorie du meilleur programme de formation de la clientèle.
- Nous avons appuyé des défilés de la Fierté partout au Canada grâce à la participation d'un millier de membres de notre personnel.

Être un important chef de file sur le plan de la responsabilité sociale dans nos communautés partout au pays

- Nous avons remis une bourse à 1 000 bénéficiaires du programme de Bourses d'études Ted Rogers, en comptant les étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement postsecondaires pour l'année scolaire 2019-2020.

- Nous avons augmenté à 25 Mbps la vitesse de téléchargement offerte aux participants des programmes Branché sur le succès et Familles branchées.
- Nous avons installé un nouveau programme d'optimisation du refroidissement pour les têtes de ligne et les centres de données de notre réseau, ce qui nous a permis de réduire notre consommation annuelle d'électricité de 2 mégawattheures.

À propos de Rogers

Rogers est une fière entreprise canadienne qui s'emploie à offrir aux Canadiens un monde de possibilités jour après jour. Notre fondateur, Ted Rogers, a acheté sa première chaîne de radio, soit CHFI, en 1960. C'est ainsi que nous sommes devenus une société de technologie et de télécommunications de premier plan, déterminée à offrir à la population et aux entreprises du Canada les meilleurs services résidentiels, sans fil et média. Nos actions sont négociées à la Bourse de Toronto (TSX : RCI. A et RCI.B) et à la New York Stock Exchange (NYSE : RCI).

Relations avec les investisseurs

Paul Carpino
647-435-6470
paul.carpino@rci.rogers.com

Relations avec les médias

Terrie Tweddle
647-501-8346
terrie.tweddle@rci.rogers.com

Conférence téléphonique trimestrielle à l'intention de la communauté financière

La téléconférence sur les résultats du troisième trimestre de 2019 à l'intention de la communauté financière se tiendra :

- le 23 octobre 2019,
- à 8 h, heure de l'Est,
- à l'adresse investisseurs.rogers.com,
- les médias pourront participer à titre d'auditeurs seulement.

Une rediffusion sera présentée à l'adresse investisseurs.rogers.com pendant une période d'au moins deux semaines suivant la téléconférence. En outre, les investisseurs sont priés de noter que la direction de Rogers fait à l'occasion des allocutions lors de conférences de sociétés de courtage à l'intention des investisseurs. La plupart du temps, ces conférences sont diffusées sur le Web et lorsqu'il y a une webdiffusion, les liens sont offerts sur le site Web de Rogers, à l'adresse investisseurs.rogers.com.

Renseignements supplémentaires

Vous trouverez plus de renseignements à notre sujet sur notre site Web (investisseurs.rogers.com), sur SEDAR (sedar.com) et sur EDGAR (sec.gov); vous pouvez aussi nous envoyer un courriel à l'adresse investor.relations@rci.rogers.com. L'information sur les sites Web en question ou sur des sites Web liés et tout autre site Web mentionné aux présentes ne fait pas partie du présent communiqué et n'y est pas intégrée.

Vous pouvez également visiter la page investisseurs.rogers.com pour en savoir davantage sur nos pratiques de gouvernance, notre présentation de rapports sur la responsabilité sociale et pour obtenir un glossaire des termes des communications et des médias et d'autres renseignements sur nos activités.

À propos du présent communiqué

Le présent communiqué présente de l'information importante au sujet de nos activités et de notre performance pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019 ainsi que de l'information prospective au sujet de périodes futures. Il doit être lu en parallèle avec notre rapport de gestion pour le troisième trimestre de 2019, nos états financiers consolidés résumés intermédiaires pour le troisième trimestre de 2019 et les notes y afférentes, préparés conformément à l'International Accounting Standard 34, *Information financière intermédiaire*, publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), avec notre rapport de gestion annuel de 2018, nos états financiers consolidés audités annuels de 2018 et les notes y afférentes, qui ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards ou les « IFRS ») publiées par l'IASB, ainsi qu'avec les autres documents récents, dont notre notice annuelle, déposés auprès des autorités en valeurs mobilières canadiennes et américaines et publiés sur SEDAR, à sedar.com ou sur EDGAR, à sec.gov, respectivement.

Le 1^{er} janvier 2019, nous avons adopté une nouvelle norme comptable, l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 »), qui est présentée à la rubrique « Estimations et méthodes comptables critiques » du présent communiqué de presse et de notre rapport de gestion du troisième trimestre de 2019. L'adoption de l'IFRS 16 a eu une incidence importante sur les résultats présentés. Conformément à la méthode transitoire que nous avons retenue, nous n'avons pas retraité les chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

À compter du 1^{er} janvier 2019, nous avons redéfini les flux de trésorerie disponibles, une mesure non conforme aux PCGR, de sorte que nous n'effectuons plus d'ajustement pour tenir compte de la « variation nette des soldes des actifs sur contrat et des actifs différés au titre des commissions ». Nous avons redéfini les flux de trésorerie disponibles afin de rendre cette mesure plus simple; nous sommes d'avis que la suppression de cet ajustement facilitera notre comparaison avec les autres joueurs de l'industrie. Nous avons retraité les flux de trésorerie disponibles des périodes précédentes pour refléter ce changement. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Rogers, notamment sur son offre de produits et services, son marché concurrentiel et les tendances du secteur, sur sa stratégie fondamentale, ses principaux moteurs de la performance et ses objectifs, il y a lieu de se reporter aux rubriques « Comprendre nos activités », « Stratégie, principaux moteurs de la performance et faits saillants stratégiques » et « Capacité à produire des résultats » de notre rapport de gestion annuel de 2018. En avril 2019, nous avons vendu notre division de l'édition, y compris nos marques de magazines imprimés et numériques, à St. Joseph Communications.

Les termes « nous », « notre », « nos », « Rogers », « Rogers Communications » et « la Société » désignent Rogers Communications Inc. et ses filiales. Le terme « RCI » s'entend de l'entité juridique Rogers Communications Inc., à l'exclusion de ses filiales. Rogers détient également des participations dans divers placements et entreprises.

Tous les montants présentés en dollars sont en dollars canadiens, sauf indication contraire, et n'ont pas été audités. Toutes les variations en pourcentage sont calculées en fonction de nombres arrondis, tels qu'ils sont présentés dans les tableaux. L'information est datée du 22 octobre 2019 et a été approuvée par le conseil d'administration de RCI (le « conseil ») à cette date. Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs et des hypothèses. Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « À propos des énoncés prospectifs » pour obtenir de plus amples renseignements.

Nos actions sont négociées à la Bourse de Toronto (TSX : RCI. A et RCI.B) et à la New York Stock Exchange (NYSE : RCI).

Dans le présent communiqué, les expressions « trimestre », « trimestre considéré », « trimestre à l'étude » et « troisième trimestre » désignent la période de trois mois close le 30 septembre 2019, l'expression « premier trimestre » désigne celle close le 31 mars 2019, l'expression « deuxième trimestre » désigne celle close le 30 juin 2019 et les expressions « période de neuf mois », « période de neuf mois considérée » et « période de neuf mois à l'étude » s'entendent de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, à moins que le contexte ne le précise autrement. Sauf indication contraire, tous les commentaires concernant les résultats comparatifs ont trait aux périodes correspondantes de 2018 ou au 31 décembre 2018, selon le cas.

Secteurs à présenter

Nous présentons nos résultats opérationnels selon trois secteurs. Le tableau suivant présente ces secteurs ainsi que la nature de leurs activités :

Secteur	Activités principales
Sans-fil	Activités de télécommunications sans fil destinées aux entreprises et aux consommateurs canadiens.
Cable	Activités de télécommunications par câble, y compris les services d'accès Internet, de télévision, de téléphonie et de domotique pour les entreprises et les consommateurs canadiens, et connectivité réseau offerte au moyen de nos actifs liés au réseau de fibre optique et aux centres de données afin de prendre en charge un éventail de services de transmission de la voix et des données, de réseautage, d'hébergement et d'infonuagique pour les marchés des entreprises, des entités du secteur public et des fournisseurs de services de télécommunications de gros.
Media	Portefeuille diversifié de propriétés de médias qui comprend des activités de divertissement et de médias sportifs, de télédiffusion, de radiodiffusion, de chaînes spécialisées, de magasinage multiplateforme et de médias numériques.

Les secteurs Sans-fil et Cable sont exploités par notre filiale en propriété exclusive, Rogers Communications Canada Inc. (« RCCI ») et certaines de nos autres filiales en propriété exclusive. Le secteur Media est exploité par notre filiale en propriété exclusive Rogers Media Inc. et ses filiales.

Sommaire des résultats financiers consolidés

(en millions de dollars, sauf les marges et les montants par action)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2019	2018 ¹	Variation en %	2019	2018 ¹	Variation en %
Produits						
Sans-fil	2 324	2 331	–	6 757	6 736	–
Cable	994	983	1	2 967	2 943	1
Media	483	488	(1)	1 542	1 628	(5)
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(47)	(33)	42	(145)	(149)	(3)
Produits	3 754	3 769	–	11 121	11 158	–
Total des produits tirés des services ²	3 233	3 271	(1)	9 721	9 698	–
BAIIA ajusté ³						
Sans-fil	1 138	1 099	4	3 281	3 062	7
Cable	499	490	2	1 422	1 385	3
Media	130	73	78	118	156	(24)
Éléments relevant du siège social et éliminations intersociétés	(55)	(42)	31	(139)	(141)	(1)
BAIIA ajusté	1 712	1 620	6	4 682	4 462	5
Marge du BAIIA ajusté ³	45,6 %	43,0 %	2,6 pts	42,1 %	40,0 %	2,1 pts
Bénéfice net	593	594	–	1 575	1 557	1
Bénéfice de base par action	1,16 \$	1,15 \$	1	3,07 \$	3,02 \$	2
Bénéfice dilué par action	1,14 \$	1,15 \$	(1)	3,05 \$	3,01 \$	1
Résultat net ajusté ³	622	625	–	1 624	1 656	(2)
Résultat par action de base ajusté ³	1,22 \$	1,21 \$	1	3,17 \$	3,22 \$	(2)
Résultat par action dilué ajusté ³	1,19 \$	1,21 \$	(2)	3,15 \$	3,21 \$	(2)
Dépenses d'investissement	657	700	(6)	2 016	1 962	3
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	1 305	1 304	–	3 360	3 237	4
Flux de trésorerie disponibles ^{3,4}	767	627	22	1 781	1 663	7

¹ Nous avons adopté l'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019; l'incidence de cette norme est incluse dans nos résultats de façon prospective à compter de cette date. Les résultats de 2018 n'ont pas été retraités par suite de ce changement. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Estimations et méthodes comptables critiques ».

² Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

³ Le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA ajusté, le résultat net ajusté, le résultat par action de base et dilué ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR qui ne doivent pas être considérées comme des substituts ou des solutions de rechange aux mesures conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas définies en vertu des IFRS et n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces mesures et sur la façon dont nous les calculons.

⁴ Les flux de trésorerie disponibles de 2018 ont été retraités. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir plus de précisions.

Résultats de nos secteurs à présenter

SANS-FIL

Résultats financiers de Sans-fil

(en millions de dollars, sauf les marges)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2019	2018	Variation en %	2019	2018	Variation en %
Produits						
Produits tirés des services	1 808	1 837	(2)	5 368	5 285	2
Produits tirés du matériel	516	494	4	1 389	1 451	(4)
Produits	2 324	2 331	–	6 757	6 736	–
Charges opérationnelles						
Coût du matériel	530	520	2	1 498	1 569	(5)
Autres charges opérationnelles	656	712	(8)	1 978	2 105	(6)
Charges opérationnelles	1 186	1 232	(4)	3 476	3 674	(5)
BAIIA ajusté	1 138	1 099	4	3 281	3 062	7
Marge du BAIIA ajusté	49,0 %	47,1 %	1,9 pt	48,6 %	45,5 %	3,1 pts
Dépenses d'investissement	288	277	4	960	777	24

Résultats d'abonnements de Sans-fil ¹

(en milliers, sauf les taux d'attrition, le MFMPA mixte et les PMPA mixtes)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Services facturés						
Ajouts bruts d'abonnés	437	418	19	1 083	1 184	(101)
Ajouts nets d'abonnés	103	124	(21)	203	341	(138)
Total des abonnés aux services facturés ²	9 360	9 045	315	9 360	9 045	315
Attrition (mensuelle)	1,20 %	1,09 %	0,11 pt	1,06 %	1,06 %	– pt
Services prépayés						
Ajouts bruts d'abonnés	235	240	(5)	605	594	11
Ajouts nets (réductions nettes) d'abonnés	27	60	(33)	(21)	(13)	(8)
Total des abonnés aux services prépayés ^{2,3}	1 478	1 765	(287)	1 478	1 765	(287)
Attrition (mensuelle)	4,74 %	3,48 %	1,26 pt	4,62 %	3,90 %	0,72 pt
MFMPA mixte (mensuel)	67,20 \$	66,20 \$	1,00 \$	66,25 \$	64,56 \$	1,69 \$
PMPA mixtes (mensuels)	56,01 \$	57,21 \$	(1,20) \$	55,56 \$	55,50 \$	0,06 \$

¹ Le nombre d'abonnés, le taux d'attrition, le MFMPA mixte et les PMPA mixtes sont des indicateurs clés de performance. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

² À la clôture de la période.

³ Au 1^{er} avril 2019, nous avons ajusté le nombre d'abonnés aux services prépayés de Sans-fil, en retranchant 127 000 abonnés par suite d'une modification de notre politique de mise hors service visant à rendre celle-ci plus conforme à l'usage dans le secteur; la mise hors service n'intervient plus après 180 jours, mais après 90 jours.

Produits tirés des services

La baisse de 2 % des produits tirés des services du trimestre à l'étude est imputable aux facteurs suivants :

- le recul de 2 % des PMPA mixtes pour le trimestre à l'étude, par suite de la diminution des produits tirés des frais d'utilisation excédentaire découlant de l'adoption plus rapide que prévu des forfaits de données illimitées Infini de Rogers^{MC} et de l'intense concurrence sur le marché;
- facteur en partie compensé par un nombre accru d'abonnés aux services facturés.

Les produits tirés des services de la période de neuf mois considérée ont augmenté de 2 % en raison du nombre accru d'abonnés aux services facturés. Cette augmentation a été en partie annulée par la diminution des produits tirés des frais d'utilisation excédentaire depuis le lancement au milieu de l'exercice de nos nouveaux forfaits de données illimitées Infini de Rogers^{MC}.

L'augmentation du MFMPA mixte de 2 % pour le trimestre considéré et de 3 % pour la période de neuf mois à l'étude est attribuable essentiellement à l'adoption accrue de forfaits à tarifs plus élevés de nos diverses marques.

La hausse du taux d'attrition des services facturés et la baisse correspondante des ajouts nets d'abonnés du trimestre à l'étude ont découlé de l'intensification de la concurrence.

La baisse des ajouts bruts et nets d'abonnés aux services facturés de la période de neuf mois considérée s'explique principalement par notre approche disciplinée de gestion des abonnés et par un ralentissement général des marchés au premier semestre de l'exercice. Selon nous, si le taux d'attrition de la période de neuf mois est cependant demeuré stable, c'est sous l'effet de notre stratégie visant la bonification de l'expérience client grâce à l'amélioration de notre service à la clientèle (au moyen par exemple du lancement des forfaits de données illimitées Infini de Rogers^{MC}) et à la qualité toujours supérieure de notre réseau.

Produits tirés du matériel

La hausse de 4 % des produits tirés du matériel pour le trimestre considéré découle des éléments suivants :

- une migration des ventes d'appareils vers des appareils à coût plus élevé;
- l'accroissement des ajouts bruts d'abonnés aux services facturés;
- facteurs en partie contrebalancés par la baisse du nombre de rehaussements d'appareils par les abonnés existants.

Pour la période de neuf mois à l'étude, les produits tirés du matériel ont diminué de 4 % principalement sous l'effet de la baisse du nombre de rehaussements d'appareils par les abonnés existants, facteur en partie contré par la migration des ventes d'appareils vers des appareils à coût plus élevé susmentionnée.

Charges opérationnelles

Coût du matériel

La hausse de 2 % du coût du matériel pour le trimestre considéré et celle de 5 % pour la période de neuf mois à l'étude s'expliquent par les mêmes facteurs dont il est question dans la section ci-dessus sur les produits tirés du matériel.

Autres charges opérationnelles

La baisse de 8 % des autres charges opérationnelles pour le trimestre à l'étude et celle de 6 % pour la période de neuf mois considérée sont attribuables principalement aux éléments suivants :

- l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16;
- diverses mesures de réduction des coûts.

BAIIA ajusté

L'augmentation de 4 % du BAIIA ajusté pour le trimestre à l'étude et celle de 7 % pour la période de neuf mois considérée s'expliquent par les variations des produits et des charges susmentionnées.

CABLE

Résultats financiers de Cable

(en millions de dollars, sauf les marges)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2019	2018	Variation en %	2019	2018	Variation en %
Produits						
Services d'accès Internet	570	534	7	1 684	1 578	7
Services de télévision	363	357	2	1 075	1 079	–
Services de téléphonie	56	88	(36)	197	277	(29)
Produits tirés des services	989	979	1	2 956	2 934	1
Produits tirés du matériel	5	4	25	11	9	22
Produits	994	983	1	2 967	2 943	1
Charges opérationnelles						
Coût du matériel	7	6	17	18	15	20
Autres charges opérationnelles	488	487	–	1 527	1 543	(1)
Charges opérationnelles	495	493	–	1 545	1 558	(1)
BAIIA ajusté	499	490	2	1 422	1 385	3
Marge du BAIIA ajusté	50,2 %	49,8 %	0,4 pt	47,9 %	47,1 %	0,8 pt
Dépenses d'investissement	290	358	(19)	864	1 007	(14)

Résultats d'abonnements de Cable ¹

(en milliers)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
Services d'accès Internet						
Ajouts nets d'abonnés	41	35	6	77	84	(7)
Nombre total d'abonnés aux services d'accès Internet ²	2 507	2 405	102	2 507	2 405	102
Services de télévision						
Réductions nettes d'abonnés	(35)	(18)	(17)	(89)	(39)	(50)
Nombre total d'abonnés aux services de télévision ²	1 596	1 701	(105)	1 596	1 701	(105)
Services de téléphonie						
(Réductions nettes) ajouts nets d'abonnés	(13)	–	(13)	(33)	12	(45)
Nombre total d'abonnés aux services de téléphonie ²	1 083	1 120	(37)	1 083	1 120	(37)
Foyers branchés ²	4 434	4 354	80	4 434	4 354	80
Nombre total d'abonnés ³						
Ajouts nets (réductions nettes) d'abonnés	(7)	17	(24)	(45)	57	(102)
Nombre total d'abonnés ²	5 186	5 226	(40)	5 186	5 226	(40)

¹ Le nombre d'abonnés est un indicateur clé de performance. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

² À la clôture de la période.

³ Comprend les services d'accès Internet, de télévision et de téléphonie.

Produits

L'augmentation de 1 % des produits pour le trimestre et la période de neuf mois considérés s'explique par :

- les changements apportés à la tarification des services d'accès Internet et de télévision;
- un nombre accru d'abonnés aux services d'accès Internet;
- la migration des clients des services de télévision vers des services à contenu amélioré;
- facteurs en partie contrebalancés par la façon dont est structurée la nouvelle tarification des offres groupées, qui se traduit par des rabais plus élevés pour les services de téléphonie;
- les réductions d'abonnés aux services de télévision et de téléphonie.

Produits tirés des services d'accès Internet

Les produits tirés des services d'accès Internet ont augmenté de 7 % pour le trimestre et la période de neuf mois considérés. Ces augmentations sont attribuables aux facteurs suivants :

- l'incidence des modifications de tarifs pour les services d'accès Internet;
- un nombre accru d'abonnés aux services d'accès Internet;
- facteurs en partie contrebalancés par les prix promotionnels offerts aux abonnés.

Produits tirés des services de télévision

La hausse de 2 % des produits tirés des services de télévision au cours du trimestre considéré s'explique par :

- les changements apportés à la tarification des services de télévision;
- la diminution des prix promotionnels offerts aux abonnés;
- la migration des abonnés de nos anciens produits télévisuels aux produits télévisuels de Télé Élan;
- la migration des clients vers des services à contenu amélioré;
- facteurs en partie contrebalancés par la diminution du nombre d'abonnés aux services de télévision.

Les produits tirés des services de télévision pour la période de neuf mois à l'étude ont été stables par rapport à ceux de 2018.

Produits tirés des services de téléphonie

Les produits tirés des services de téléphonie ont reculé de 36 % pour le trimestre à l'étude et de 29 % pour la période de neuf mois considérée, en raison surtout des facteurs suivants :

- la façon dont est structurée la nouvelle tarification des offres groupées, qui se traduit par des rabais plus élevés pour les services de téléphonie;
- le recul général du nombre d'abonnés aux services de téléphonie par rapport à l'an dernier.

Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles du trimestre considéré ont été stables par rapport à celles de 2018. Leur diminution de 1 % pour la période de neuf mois à l'étude s'explique par l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté a augmenté de 2 % pour le trimestre à l'étude et de 3 % pour la période de neuf mois considérée en raison des variations des produits et des charges susmentionnées.

MEDIA

Résultats financiers de Media

(en millions de dollars, sauf les marges)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2019	2018	Variation en %	2019	2018	Variation en %
Produits	483	488	(1)	1 542	1 628	(5)
Charges opérationnelles	353	415	(15)	1 424	1 472	(3)
BAIIA ajusté	130	73	78	118	156	(24)
Marge du BAIIA ajusté	26,9 %	15,0 %	11,9 pts	7,7 %	9,6 %	(1,9) pt
Dépenses d'investissement	17	18	(6)	56	47	19

Produits

La baisse de 1 % des produits pour le trimestre considéré et celle de 5 % pour la période de neuf mois à l'étude s'expliquent par :

- la vente de notre division de l'édition au cours du deuxième trimestre;
- la diminution des produits tirés des Blue Jays de Toronto;
- facteurs en partie compensés par la hausse des produits tirés de Today's Shopping Choice et de Sportsnet.

La variation à la baisse pour la période de neuf mois à l'étude s'explique aussi par la distribution versée au cours du premier trimestre de 2018 par la ligue majeure de baseball aux Blue Jays de Toronto.

Exclusion faite de la vente de notre division de l'édition et de la distribution reçue de la ligue majeure à l'exercice précédent, les produits de Media auraient augmenté de 2 % pour le trimestre considéré et seraient restés stables pour la période de neuf mois à l'étude par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles ont diminué de 15 % pour le trimestre à l'étude et de 3 % pour la période de neuf mois considérée, ce qui s'explique par :

- la baisse de la rémunération versée aux joueurs des Blue Jays de Toronto, attribuable en partie à l'effet sur le calendrier de versement des salaires des échanges de joueurs effectués au premier trimestre de 2019;
- le repli des coûts liés à l'édition par suite de la vente de la division;
- facteurs en partie annulés par la hausse des coûts liés à la programmation.

BAIIA ajusté

L'augmentation de 78 % du BAIIA ajusté pour le trimestre à l'étude et sa diminution de 24 % pour la période de neuf mois considérée découlent des variations des produits et des charges décrites plus haut.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

(en millions de dollars, sauf l'intensité du capital)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2019	2018	Variation en %	2019	2018	Variation en %
Dépenses d'investissement ¹						
Sans-fil	288	277	4	960	777	24
Cable	290	358	(19)	864	1 007	(14)
Media	17	18	(6)	56	47	19
Siège social	62	47	32	136	131	4
Dépenses d'investissement ¹	657	700	(6)	2 016	1 962	3
Intensité du capital ²	17,5 %	18,6 %	(1,1) pt	18,1 %	17,6 %	0,5 pt

¹ Comprennent les entrées d'immobilisations corporelles, déduction faite du produit de la sortie, et ne tiennent pas compte des dépenses liées aux licences de spectre ni des entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation.

² Selon la définition fournie. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Indicateurs clés de performance ».

Sans-fil

L'augmentation des dépenses d'investissement de Sans-fil pour le trimestre et la période de neuf mois à l'étude découle des investissements consacrés à la mise à niveau de notre réseau sans fil pour que nous puissions continuer d'offrir à nos clients une performance fiable. Nous avons continué d'étendre notre réseau LTE grâce à des investissements dans la technologie 4.5G qui est aussi prête pour la 5G, et nous poursuivons notre déploiement de la technologie 5G sur la nouvelle bande de 600 MHz ainsi que d'autres bandes.

Cable

La diminution des dépenses d'investissement de Cable pour le trimestre et la période de neuf mois considérés découle de la baisse des achats de matériel installé chez l'abonné et de la diminution des investissements dans la mise en place initiale et le lancement de Télé Élan, facteurs contrés en partie par la hausse des investissements que nous avons consacrés à notre réseau et aux technologies de l'information.

Media

Les dépenses d'investissement du secteur Media pour le trimestre ont été stables par rapport à celles de 2018. L'augmentation des dépenses d'investissement du secteur pour la période de neuf mois à l'étude s'explique par l'augmentation des investissements dans le Centre Rogers et a été en partie contrebalancée par la diminution des investissements dans notre infrastructure de diffusion et de technologies de l'information ainsi que par la vente de notre division de l'édition.

Siège social

L'augmentation des dépenses d'investissement du siège social du trimestre et de la période de neuf mois considérés découle du produit reçu de la vente de certains biens immobiliers l'an dernier et de la hausse des investissements dans nos biens immobiliers, qui a été annulée en partie par le fait que les dépenses consacrées à la technologie de l'information ont été moins élevées.

Intensité du capital

L'intensité du capital a diminué au cours du trimestre en raison de la baisse des dépenses d'investissement décrite plus haut. L'accroissement de l'intensité du capital au cours de la période de neuf mois à l'étude s'explique par l'augmentation des dépenses d'investissement.

Évolution de la réglementation

La réglementation d'importance qui influait sur nos activités en date du 6 mars 2019 est présentée dans notre rapport de gestion annuel de 2018. Les modifications importantes concernant la réglementation survenue depuis cette date sont décrites ci-après.

Coûts et tarifs des services d'accès Internet de gros

Le 15 août 2019, dans l'ordonnance de télécom CRTC 2019-288, *Suivi des ordonnances de télécom 2016-396 et 2016-448 - Tarifs définitifs concernant les services d'accès haute vitesse de gros groupé* (l'« ordonnance »), le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») a établi les tarifs définitifs des services d'accès haute vitesse de gros des fournisseurs de services exploitant leurs propres installations, dont le service AIT de Rogers. Dans cette ordonnance, le CRTC établit des tarifs définitifs nettement inférieurs aux tarifs provisoires auparavant imposés et détermine en outre que ces tarifs s'appliqueront de façon rétroactive au 31 mars 2016.

Selon nous, les tarifs définitifs établis par le CRTC ne sont pas justes et raisonnables, comme l'exige la *Loi sur les télécommunications*, parce que nous estimons qu'ils sont en deçà du prix coûtant. Le 13 septembre 2019, Rogers, en collaboration avec les autres grandes entreprises de câblodistribution canadiennes (les « entreprises de câblodistribution »), a déposé une requête en autorisation d'appeler auprès de la Cour d'appel fédérale (la « Cour »), aux termes de l'article 64(1) de la *Loi sur les télécommunications*, ainsi qu'une requête pour obtenir un sursis interlocutoire de l'ordonnance du CRTC. Le 27 septembre 2019, la Cour a suspendu l'ordonnance de manière provisoire jusqu'à ce qu'elle rende sa décision relative à la requête des entreprises de câblodistribution pour obtenir un sursis interlocutoire de l'ordonnance du CRTC d'ici à ce que la Cour autorise ou non l'appel des entreprises de câblodistribution. Les réponses écrites définitives des entreprises de câblodistribution concernant les requêtes doivent être déposées à la Cour d'ici au 4 novembre 2019. Il y a lieu de se reporter à la section « Mise à jour sur les risques et les incertitudes ».

Code sur les services Internet du CRTC

Le 31 juillet 2019, le CRTC a publié la politique réglementaire de télécom CRTC 2019-269, *Code sur les services Internet*, qui met en place un code de conduite obligatoire (le « Code ») à l'intention des grands fournisseurs de services Internet (« FSI ») exploitant leurs propres installations et qui vise les services d'accès Internet filaires fixes offerts aux clients individuels. Comme c'est le cas pour le Code sur les services sans fil, le Code sur les politiques de débranchement et de dépôt et le Code des fournisseurs de services de télévision déjà en place, la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (« CPRST ») sera chargée de faire respecter le Code.

Orientation stratégique du CRTC sur les télécommunications

Le 17 juin 2019, le *Décret donnant au CRTC des instructions relativement à la mise en œuvre de la politique canadienne de télécommunication pour promouvoir la concurrence, l'abordabilité, les intérêts des consommateurs et l'innovation* qui avait été déposé par le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique le 26 février 2019 est entré en vigueur après avoir fait l'objet d'une étude et de révisions. Selon ce décret, le CRTC devra tenir compte de la concurrence, de l'abordabilité, des intérêts des consommateurs et de l'innovation dans ses décisions en matière de télécommunications. Le CRTC devra aussi démontrer aux Canadiens de quelle manière il a agi en ce sens.

Licences de spectre de la bande de 3 500 MHz

Le 6 juin 2019, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE Canada ») a rendu sa décision faisant suite au processus de consultation intitulé *Consultation sur l'examen de la bande de 3 500 MHz pour permettre une utilisation flexible et consultation préliminaire sur les changements à apporter à la bande de 3 800 MHz*. Dans cette décision, il est résolu qu'ISDE Canada délivrera des licences d'utilisation flexible dans une gamme de fréquences de 200 MHz de la bande de 3 450 à 3 650 MHz. Les titulaires de licences de services sans fil dans cette

gamme qui se conforment à toutes les conditions de licence seront admissibles à l'obtention de licences d'utilisation flexible couvrant la même zone géographique leur permettant d'utiliser les portions suivantes du spectre :

- tout titulaire de licence qui détient 75 MHz ou plus de spectre pourra demander une licence pour 60 MHz;
- tout titulaire de licence qui détient 50 MHz de spectre pourra demander une licence pour 50 MHz;
- tous les autres titulaires de licence pourront demander une licence pour 20 MHz.

Rogers et BCE Inc. sont actuellement titulaires de licences de spectre de la bande de 3 500 MHz à l'échelle du pays par l'intermédiaire d'une coentreprise mise sur pied par les deux sociétés et appelée Inukshuk Wireless Partnership (« Inukshuk »). Étant donné qu'Inukshuk détient actuellement 75 MHz ou plus de spectre de la bande de 3 500 MHz dans chacune des dix plus grandes zones de service canadiennes sur le plan de la population, la coentreprise pourra demander une licence pour 60 MHz dans ces zones. Par conséquent, la décision d'ISDE Canada signifie qu'en réalité, Rogers conservera 30 MHz du spectre de la bande de 3 500 MHz, les licences détenues pouvant être redésignées en tant que licences d'utilisation flexible dans les dix plus grandes zones de service canadiennes sur le plan de la population.

ISDE Canada prévoit qu'une mise aux enchères des portions du spectre de la bande de 3 500 MHz qui ne sont pas encore détenues par des titulaires actuels aura lieu au second semestre de 2020. ISDE Canada ne commencera à délivrer des licences d'utilisation flexible de la bande de 3 500 MHz qu'après la clôture du processus de mise aux enchères. Le 6 juin 2019, ISDE Canada a également publié le document intitulé *Consultation sur un cadre politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 3 500 MHz*, qui doit mener à la structuration de la mise aux enchères du spectre de la bande de 3 500 MHz devant avoir lieu en 2020. Nous avons déposé nos commentaires relatifs à la consultation le 2 août 2019 et nos réponses aux observations ont été soumises le 20 septembre 2019.

La décision précise en outre qu'ISDE Canada entamera un nouveau processus de consultation portant sur les changements qui seront éventuellement apportés à la politique d'utilisation du spectre, aux plans de répartition des bandes et aux considérations techniques et politiques visant à maximiser l'utilisation des bandes de 3 700 à 4 200 MHz en vue d'une nouvelle libération de spectre qui devrait avoir lieu, selon le calendrier actuel, en 2022 et appuiera le déploiement des technologies sans fil 5G.

Licence d'OMNI Regional

Le 23 mai 2019, dans sa Décision de radiodiffusion CRTC 2019-172 intitulée *Attribution de licence à un service facultatif national multilingue à caractère multiethnique*, le CRTC a accordé à Rogers Media une licence en vue d'exploiter un service national multilingue à caractère multiethnique dans 20 langues bénéficiant d'une ordonnance de distribution obligatoire en vertu de l'article 9(1)h) rendant sa distribution possible au service de base moyennant des frais d'affiliation réglementés de 0,19 \$/abonné/mois pour une durée de trois ans allant du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2023. Cette décision intervient à l'issue d'un processus au cours duquel le CRTC a déterminé que Rogers était la société répondant le mieux aux critères établis dans l'appel de demandes qu'il avait lancé. Le CRTC a en outre déclaré qu'à compter du 1^{er} septembre 2020, les communautés de langue tierce bénéficieraient d'un meilleur accès à des émissions de nouvelles et à d'autres émissions qui leur seraient spécifiques. Le nouveau service, qui succédera au service actuel de Rogers appelé OMNI Regional, sera offert avec tous les forfaits de services de télévision numérique de base, partout au Canada. Le nouveau service OMNI Regional reflétera mieux la diversité des communautés ethniques et linguistiques canadiennes et offrira davantage d'émissions de nouvelles et d'information présentées d'un point de vue canadien. Quatre demandeurs déboutés ont déposé un certain nombre de demandes d'appel de la décision du CRTC auprès du Cabinet fédéral et de la Cour d'appel fédérale.

Le 17 août 2019, dans le décret P.C. 2019-1227, le Cabinet fédéral, par l'intermédiaire de la Gouverneure générale en conseil, a refusé d'annuler ou de renvoyer au CRTC pour réexamen la décision rendue; le 15 août 2019, la Cour d'appel fédérale avait rejeté les requêtes des demandeurs. Le 16 septembre 2019, CorrCan Media Group, l'un des quatre demandeurs dont l'appel a été rejeté par le Cabinet fédéral, a déposé une requête auprès de la Cour d'appel fédérale demandant un examen judiciaire par la Gouverneure générale en conseil de la décision rendue le 17 août 2019.

Licences de spectre de la bande de 600 MHz

La mise aux enchères des licences de spectre de 600 MHz d'ISDE Canada a commencé le 12 mars 2019 et s'est terminée le 4 avril 2019. Les résultats ont été rendus publics le 10 avril 2019. Douze sociétés ont participé aux enchères et 104 des 112 licences ont été attribuées à neuf de ces sociétés, pour une valeur totale de 3,5 milliards de dollars. Nous avons acquis 52 licences au coût de 1,7 milliard de dollars. Nous avons pris possession de ces licences en mai 2019, après avoir effectué le paiement des licences.

Mise à jour sur les risques et les incertitudes

Il y a lieu de se reporter à notre rapport de gestion annuel de 2018 pour une analyse des risques et incertitudes significatifs susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur nos activités et nos résultats financiers au 6 mars 2019, lesquels doivent être étudiés à la lumière du présent communiqué de presse. Les litiges susceptibles de contribuer à ces risques et incertitudes sont les suivants :

Coûts et tarifs des services d'accès Internet de gros

En août 2019, le CRTC a établi les tarifs définitifs des services d'accès haute vitesse de gros des fournisseurs de services exploitant leurs propres installations, dont le service AIT de Rogers. Pour Rogers, ces tarifs, qui devraient s'appliquer de façon rétroactive au 31 mars 2016, sont nettement inférieurs aux tarifs provisoires précédents (se reporter à la rubrique « Évolution de la réglementation » pour obtenir de plus amples renseignements). En raison de la suspension provisoire accordée par la Cour et de la grande incertitude entourant l'issue de cette question et le montant, le cas échéant, que nous pourrions en définitive devoir rembourser aux revendeurs, nous n'avons comptabilisé aucune obligation à l'égard de cette éventualité pour le moment. L'ordonnance du CRTC dans sa forme actuelle aurait donné lieu au remboursement de montants antérieurement facturés aux revendeurs d'environ 140 millions de dollars pour le trimestre à l'étude, ce qui refléterait l'incidence de l'application rétroactive du 31 mars 2016 au 30 septembre 2019. Nous estimons que l'incidence à long terme sera d'environ 11 millions de dollars par trimestre.

Élection fédérale de 2019

Le résultat de l'élection fédérale canadienne pourrait conduire ultérieurement à l'instauration de politiques gouvernementales qui pourraient avoir un effet négatif sur la tarification des forfaits de services de téléphonie et Internet sans fil. Toute décision défavorable prise à ce sujet ou tout autre fardeau réglementaire qui serait mis en œuvre par le nouveau gouvernement élu pourraient avoir une incidence négative importante sur nos résultats financiers et nos investissements futurs.

Frais d'accès au système - Saskatchewan

En 2004, un recours collectif a été intenté contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada en vertu de la *Class Actions Act* de la Saskatchewan. Le recours collectif a trait aux frais d'accès au système que les fournisseurs de services sans fil facturent à certains de leurs clients. Les demandeurs exigent des remboursements indéterminés en dommages de droit et en dommages punitifs, à savoir le remboursement de tous les frais d'accès au système déboursés.

En 2007, la Cour de la Saskatchewan a accueilli la proposition des demandeurs afin que la poursuite soit autorisée à titre de recours collectif avec option d'adhésion à l'échelle nationale dans le cadre duquel les clients concernés hors de la Saskatchewan doivent prendre des mesures précises pour prendre part aux procédures. En 2008, la requête de la Société visant une suspension de la poursuite en vertu de la clause d'arbitrage incluse dans les contrats de service sans fil a été acceptée. La Cour de la Saskatchewan a déclaré que son ordonnance visant l'autorisation de la poursuite excluait du recours collectif les clients liés par une clause d'arbitrage.

En 2009, les avocats des demandeurs ont entrepris une deuxième poursuite en vertu de la *Class Actions Act* de la Saskatchewan au motif des mêmes allégations que dans la poursuite initiale. Si la demande était acceptée, cette deuxième poursuite serait une poursuite d'« option de refus ». La Cour a ordonné la suspension conditionnelle de la deuxième poursuite parce que celle-ci constituait un abus de procédure.

Au moment où le recours collectif en Saskatchewan a été intenté, des réclamations correspondantes ont été déposées auprès de plusieurs administrations au Canada. Dans toutes les provinces, sauf la Saskatchewan, les réclamations ont maintenant été rejetées ou abandonnées. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

Frais liés au service d'urgence 911

En juin 2008, un recours collectif a été intenté en Saskatchewan contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada. La poursuite concerne des allégations, notamment, de rupture de contrat, de fausse déclaration et de publicité mensongère relativement aux frais du service 911 facturés par la Société et d'autres fournisseurs de services de télécommunications sans fil au Canada. Les demandeurs exigent des remboursements indéterminés en dommages de droit et la restitution. Les demandeurs tentent d'obtenir une ordonnance attestant que la poursuite constitue un recours collectif en Saskatchewan. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de cette éventualité.

Appareils cellulaires

En juillet 2013, un recours collectif a été intenté en Colombie-Britannique contre des fournisseurs de services de communications sans fil au Canada et des fabricants d'appareils sans fil. Le recours collectif avait trait aux effets néfastes allégués sur la santé subis par des utilisateurs d'appareils cellulaires de longue date. Les demandeurs exigeaient des remboursements indéterminés en dommages de droit et en dommages punitifs, à savoir le remboursement d'un montant égal aux produits réalisés par les défendeurs pouvant raisonnablement être attribués à la vente de téléphones cellulaires au Canada. En mars 2019, les demandeurs ont abandonné le recours collectif sans que Rogers ait eu à verser de paiement.

Issue des poursuites

L'issue de l'ensemble des poursuites et réclamations intentées contre la Société, y compris celle des cas précités, dépend de leur règlement futur, notamment des incertitudes inhérentes aux litiges. Il nous est impossible de prédire l'issue ou l'ampleur des actions intentées en raison de divers facteurs et incertitudes en jeu dans le processus juridique. À la lumière de l'information dont nous disposons actuellement, nous sommes d'avis qu'il n'est pas probable que le règlement final de ces poursuites et réclamations, prises séparément ou dans leur ensemble, ait une incidence défavorable significative sur nos activités, nos résultats financiers ou notre situation financière. Si l'éventualité de notre responsabilité à l'égard des poursuites intentées contre nous devient probable, nous comptabiliserons une provision dans la période au cours de laquelle le changement d'éventualité surviendrait, ce qui pourrait avoir une incidence significative sur les états consolidés du résultat net et les états consolidés de la situation financière.

Estimations et méthodes comptables critiques

Notre rapport de gestion annuel de 2018, ainsi que nos états financiers consolidés audités annuels de 2018 et les notes y afférentes, présentent une analyse des estimations et méthodes comptables qui sont critiques pour l'appréciation de nos activités commerciales et de nos résultats opérationnels.

Nouvelles prises de position en comptabilité adoptées en 2019

IFRS 16

Au 1^{er} janvier 2019, nous avons adopté l'IFRS 16, qui annule et remplace les normes comptables précédentes visant les contrats de location, notamment l'IAS 17, *Contrats de location* (l'« IAS 17 ») et l'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location* (l'« IFRIC 4 »).

L'IFRS 16 instaure un modèle unique de comptabilisation pour les preneurs. Un preneur doit comptabiliser, dans son état de la situation financière, un actif au titre du droit d'utilisation, qui représentera son droit d'utiliser l'actif loué sous-jacent, et une obligation locative, qui représentera son obligation de faire des paiements de location. Par suite de l'adoption de l'IFRS 16, nous avons comptabilisé une augmentation considérable des actifs et des passifs dans notre état consolidé de la situation financière, ainsi qu'une baisse des coûts opérationnels (rendant compte du retrait des charges au titre des contrats de location), une augmentation des amortissements (occasionnée par l'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation), et une hausse des charges financières (imputable à l'accroissement de l'obligation locative). Pour les bailleurs, le traitement comptable reste pratiquement le même qu'aux termes de l'IAS 17.

Nous avons comptabilisé l'effet cumulatif de la première application de l'IFRS 16 à titre d'ajustement des résultats non distribués dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2019. Nous n'avons pas retraité les chiffres comparatifs de 2018. Lors de la transition, nous nous sommes prévalus de la mesure de simplification prévoyant qu'en tant que preneur, nous pouvions maintenir nos évaluations de contrats de location faites selon l'IAS 17 et l'IFRIC 4 pour les contrats existants. Par conséquent, la définition d'un contrat de location de l'IFRS 16 n'a été appliquée qu'aux contrats conclus ou modifiés après le 1^{er} janvier 2019.

Dans le cas des contrats de location qui avaient été classés en tant que contrats de location simple aux termes de l'IAS 17, les obligations locatives, au moment de la transition, ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers restants, déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal connexe au 1^{er} janvier 2019. De façon générale, les actifs au titre de droits d'utilisation, au moment de la transition, ont été évalués au montant des obligations locatives correspondantes, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer relativement au contrat de location en question. Dans le cas de certains contrats de location à l'égard desquels l'information est disponible, nous avons choisi d'évaluer les actifs au titre de droits d'utilisation à leur valeur comptable comme si l'IFRS 16 avait été appliquée depuis la date de début du contrat de location selon le taux d'emprunt marginal connexe pour la durée résiduelle du contrat de location au 1^{er} janvier 2019.

Lorsque nous avons appliqué l'IFRS 16 à des contrats de location antérieurement classés en tant que contrats de location simple, nous nous sommes prévalus des mesures de simplification suivantes :

- appliquer un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires;
- exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation au 1^{er} janvier 2019;
- utiliser des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options d'achat, de prolongation ou de résiliation;
- nous appuyer sur l'évaluation faite en appliquant l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, au 31 décembre 2018, pour déterminer si des contrats sont déficitaires au lieu d'effectuer un test de dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation.

Nous avons choisi de ne pas séparer les composantes non locatives fixes des composantes locatives, mais plutôt de comptabiliser chaque composante locative et les composantes non locatives fixes qui s'y rattachent comme une seule composante de nature locative. Nous ne nous sommes pas prévalus des exemptions relatives à la comptabilisation des contrats de location à court terme ou de faible valeur au moment de la transition; cependant, nous pourrions choisir dans l'avenir de nous prévaloir des exemptions relatives à la comptabilisation : catégorie par catégorie pour les nouvelles catégories de contrats à court terme et contrat par contrat pour les contrats de faible valeur.

Il n'y a pas eu d'incidences importantes dans le cas des contrats de location pour lesquels nous sommes le bailleur.

Effet de la transition à l'IFRS 16

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des ajustements découlant de l'IFRS 16 apportés à certaines des principales mesures financières présentées dans notre état consolidé de la situation financière au 1^{er} janvier 2019.

(en millions de dollars)	Note	Chiffres présentés au 31 décembre 2018	Effet de la transition à l'IFRS 16	Après la transition au 1 ^{er} janvier 2019
Actifs				
Actifs courants				
Autres actifs courants		436	(23)	413
Actifs courants restants		4 452	–	4 452
Total des actifs courants		4 888	(23)	4 865
Immobilisations corporelles	<i>i</i>	11 780	1 481	13 261
Actifs à long terme restants		15 250	–	15 250
Total des actifs		31 918	1 458	33 376
Passifs et capitaux propres				
Passifs courants				
Créditeurs et charges à payer		3 052	(55)	2 997
Partie courante des obligations locatives	<i>i</i>	–	190	190
Passifs courants restants		3 784	–	3 784
Total des passifs courants		6 836	135	6 971
Obligations locatives	<i>i</i>	–	1 355	1 355
Passifs d'impôt différé		2 910	(9)	2 901
Passifs à long terme restants		13 993	–	13 993
Total des passifs		23 739	1 481	25 220
Capitaux propres		8 179	(23)	8 156
Total des passifs et des capitaux propres		31 918	1 458	33 376

i) Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

À la date de début de la location, soit le 1^{er} janvier 2019 aux fins de notre adoption, nous avons comptabilisé un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à l'égard de tous les contrats de location existants. L'obligation locative a été évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'auront pas encore été versés à la date de début. Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent :

- les paiements fixes, y compris en substance;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux;
- les sommes qui devraient être payables au titre d'une garantie de valeur résiduelle;

- le prix d'exercice de l'option d'achat que nous avons la certitude raisonnable d'exercer, les paiements de loyers effectués lors d'une période de renouvellement optionnel si nous avons la certitude raisonnable d'exercer une option de prolongation, et les pénalités en cas de résiliation anticipée d'un contrat de location, à moins que nous ayons la certitude raisonnable que nous ne résilierons pas le contrat de manière anticipée.

Après la transition, l'actif au titre du droit d'utilisation sera évalué initialement à son coût, qui se compose des éléments suivants :

- le montant initial de l'obligation locative, ajusté pour tenir compte des loyers payés à la date de début ou avant celle-ci;
- plus les coûts directs initiaux engagés;
- une estimation des coûts liés au démantèlement et à l'enlèvement du bien sous-jacent ou à la restauration du lieu;
- déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

De façon générale, l'actif au titre du droit d'utilisation est amorti selon le mode linéaire sur la durée du contrat, à moins que nous prévoyions devenir propriétaires de l'actif à la fin du contrat de location. La durée du contrat comprend ce qui suit :

- le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable;
- les périodes visées par toute option de prolongation du contrat de location que nous avons la certitude raisonnable d'exercer;
- les périodes visées par toute option de résiliation du contrat de location que nous avons la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Indicateurs clés de performance

Nous mesurons le succès de notre stratégie à l'aide d'un certain nombre d'indicateurs clés de performance, qui sont définis et analysés dans notre rapport de gestion annuel de 2018 et dans notre rapport de gestion pour le troisième trimestre de 2019. La Société estime que ces indicateurs clés de performance lui permettent de mesurer adéquatement sa performance par rapport à sa stratégie opérationnelle et par rapport aux résultats de ses pairs et de ses concurrents. Ces indicateurs ne sont pas des mesures conformes aux IFRS et ne doivent pas être considérés comme des substituts au bénéfice net ni à tout autre indicateur de performance conforme aux IFRS. Ces indicateurs sont les suivants :

- les nombres d'abonnés,
 - le nombre d'abonnés de Sans-fil,
 - le nombre d'abonnés de Cable,
 - le nombre de foyers branchés (Cable),
- le taux d'attrition des abonnés,
- le montant facturé moyen par abonné (« MFMPA ») mixte,
- les produits moyens par abonné (« PMPA ») mixtes,
- l'intensité du capital,
- le total des produits tirés des services.

Mesures non conformes aux PCGR

La Société a recours aux mesures non conformes aux PCGR suivantes, qui sont revues périodiquement par la direction et le conseil d'administration, pour évaluer la performance de la Société et prendre des décisions au sujet des activités courantes de la Société et de sa capacité à générer des flux de trésorerie. Ces mesures, en totalité ou en partie, peuvent également être utilisées par les investisseurs, les institutions prêteuses et les agences de notation à titre d'indicateurs de la performance opérationnelle de la Société, de sa capacité à contracter ou à rembourser des emprunts et à titre de mesures d'évaluation des entreprises œuvrant dans le secteur des télécommunications. Ces mesures ne sont pas des mesures conformes aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée en vertu des IFRS et, par conséquent, leur fiabilité à des fins de comparaison avec les résultats d'autres sociétés est incertaine.

Mesure non conforme aux PCGR	Raison de son utilisation	Calcul	Mesure financière la plus comparable en IFRS
BAlIA ajusté Marge du BAlIA ajusté	<ul style="list-style-type: none"> Pour évaluer la performance de nos activités et pour prendre des décisions à l'égard des activités courantes de l'entreprise et de la capacité à générer des flux de trésorerie. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent le BAlIA ajusté pour mesurer notre capacité à rembourser nos emprunts et à honorer nos autres obligations de paiement. Nous l'utilisons également à titre de composante du calcul de la rémunération incitative à court terme de tous les membres du personnel de direction. 	<p>BAlIA ajusté :</p> <p>Bénéfice net</p> <p>Plus (moins) les éléments suivants</p> <p>Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat, charges financières, amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, autres charges (produits), frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, et perte (profit) sur la sortie d'immobilisations corporelles.</p> <p>Marge du BAlIA ajusté :</p> <p>BAlIA ajusté</p> <p>Divisé par l'élément suivant</p> <p>Produits</p>	Bénéfice net
Résultat net ajusté Résultat par action de base ajusté et dilué ajusté	<ul style="list-style-type: none"> Pour évaluer la performance de nos activités compte non tenu de l'incidence des éléments précédents puisque ceux-ci nuisent à la comparabilité de nos résultats financiers et pourraient fausser l'analyse des tendances relatives à la performance de nos activités. Exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils ne sont pas récurrents. 	<p>Bénéfice net ajusté :</p> <p>Bénéfice net</p> <p>Plus (moins) les éléments suivants</p> <p>Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges, perte (recouvrement) sur la vente ou la liquidation de placements, perte (profit) sur la sortie d'immobilisations corporelles, (profit) sur les acquisitions, perte sur les obligations d'achat liées à la participation ne donnant pas le contrôle, perte liée aux remboursements sur la dette à long terme, perte sur les dérivés liés aux contrats à terme sur obligations et ajustements d'impôt sur le résultat liés à ces éléments, y compris les ajustements liés aux modifications législatives.</p> <p>Résultat par action de base ajusté et dilué ajusté :</p> <p>Résultat net ajusté et résultat net ajusté incluant l'effet dilutif de la rémunération fondée sur des actions</p> <p>Divisé par l'élément suivant</p> <p>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, avant et après dilution</p>	Bénéfice net Bénéfice de base et dilué par action
Flux de trésorerie disponibles ¹	<ul style="list-style-type: none"> Pour faire état du montant en trésorerie disponible aux fins de remboursement de la dette ou de réinvestissement dans la Société, ce qui est un indicateur important de la solidité et de la performance financières de notre entreprise. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents. 	<p>BAlIA ajusté</p> <p>Moins les éléments suivants</p> <p>Dépenses d'investissement, intérêts sur les emprunts déduction faite des intérêts inscrits à l'actif et impôt sur le résultat en trésorerie.</p>	Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles

Mesure non conforme aux PCGR	Raison de son utilisation	Calcul	Mesure financière la plus comparable en IFRS
Dettes nette ajustée	<ul style="list-style-type: none"> Pour procéder à des analyses liées à l'évaluation et prendre des décisions en lien avec la structure du capital. Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une mesure qui aide les investisseurs et les analystes à analyser la valeur globale et la valeur nette réelle de la Société et à évaluer notre endettement. 	Total de la dette à long terme Plus (moins) les éléments suivants Partie courante de la dette à long terme, coûts de transaction et escomptes différés, (actifs) passifs nets au titre des dérivés liés à la dette, ajustement lié au risque de crédit relativement à la position nette au titre des dérivés liés à la dette, partie courante des obligations locatives, obligations locatives, avances bancaires (trésorerie et équivalents de trésorerie) et emprunts à court terme.	Dettes à long terme
Ratio d'endettement	<ul style="list-style-type: none"> Pour procéder à des analyses liées à l'évaluation et prendre des décisions liées à la structure du capital. Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une mesure qui aide les investisseurs et les analystes à analyser la valeur globale et la valeur nette réelle de la Société et à évaluer notre endettement. 	Dettes nette ajustée (selon la définition fournie ci-dessus) Divisée par l'élément suivant BAIIA ajusté des 12 derniers mois (selon la définition fournie ci-dessus).	Dettes à long terme divisée par le bénéfice net

¹ À compter du 1^{er} janvier 2019, nous avons redéfini les flux de trésorerie disponibles de sorte que nous n'effectuons plus d'ajustement pour tenir compte de la « variation nette des soldes des actifs sur contrat et des actifs différés au titre des commissions ». Nous avons redéfini les flux de trésorerie disponibles afin de rendre cette mesure plus simple; nous sommes d'avis que ce changement facilitera notre comparaison avec les autres joueurs de l'industrie.

Rapprochement du BAIIA ajusté

(en millions de dollars)	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	2019	2018	2019	2018
Bénéfice net	593	594	1 575	1 557
Ajouter :				
Charge d'impôt sur le résultat	219	235	544	576
Charges financières	215	176	610	588
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	627	558	1 850	1 647
BAIIA	1 654	1 563	4 579	4 368
Ajouter (déduire) :				
Autres charges (produits)	16	15	2	(6)
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	42	47	101	116
Profit sur la sortie d'immobilisations corporelles	-	(5)	-	(16)
BAIIA ajusté	1 712	1 620	4 682	4 462

Rapprochement de la marge du BAIIA ajusté

(en millions de dollars, sauf les marges)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
BAIIA ajusté	1 712	1 620	4 682	4 462
Diviser par : total des produits	3 754	3 769	11 121	11 158
Marge du BAIIA ajusté	45,6 %	43,0 %	42,1 %	40,0 %

Rapprochement du résultat net ajusté

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Bénéfice net	593	594	1 575	1 557
Ajouter (déduire) :				
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	42	47	101	116
Profit sur la sortie d'immobilisations corporelles	–	(5)	–	(16)
Perte liée aux remboursements sur la dette à long terme	–	–	–	28
Incidence fiscale des éléments susmentionnés	(13)	(11)	(29)	(29)
Ajustement d'impôt sur le résultat, modification des lois fiscales	–	–	(23)	–
Résultat net ajusté	622	625	1 624	1 656

Rapprochement du résultat par action ajusté

(en millions de dollars, sauf les montants par action, et le nombre d'actions en circulation, en millions)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Résultat par action de base ajusté :				
Résultat net ajusté	622	625	1 624	1 656
Diviser par :				
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	511	515	513	515
Résultat par action de base ajusté	1,22 \$	1,21 \$	3,17 \$	3,22 \$
Résultat par action dilué ajusté :				
Résultat net ajusté dilué	613	625	1 618	1 654
Diviser par :				
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution	513	516	514	516
Résultat par action dilué ajusté	1,19 \$	1,21 \$	3,15 \$	3,21 \$

Rapprochement des flux de trésorerie disponibles

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018 (chiffres retraités) ¹	2019	2018 (chiffres retraités) ¹
(en millions de dollars)				
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	1 305	1 304	3 360	3 237
Ajouter (déduire) :				
Dépenses d'investissement	(657)	(700)	(2 016)	(1 962)
Intérêts sur les emprunts, déduction faite des intérêts inscrits à l'actif	(189)	(168)	(540)	(521)
Intérêts payés	222	192	581	575
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	42	47	101	116
Amortissement des droits de diffusion	(17)	(9)	(58)	(39)
Variation nette des soldes des actifs sur contrat	26	74	55	168
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement opérationnel	57	(77)	279	72
Autres ajustements	(22)	(36)	19	17
Flux de trésorerie disponibles	767	627	1 781	1 663

¹ À compter du 1^{er} janvier 2019, nous avons redéfini les flux de trésorerie disponibles de sorte que nous n'effectuons plus d'ajustement pour tenir compte de la « variation nette des soldes des actifs sur contrat et des actifs différés au titre des commissions ». Nous avons redéfini les flux de trésorerie disponibles afin de rendre cette mesure plus simple; nous sommes d'avis que ce changement facilitera notre comparaison avec les autres joueurs de l'industrie.

Rapprochement de la dette nette ajustée et du ratio d'endettement

	Au 30 septembre	Au 1 ^{er} janvier	Au 31 décembre
	2019	2019	2018
(en millions de dollars)			
Partie courante de la dette à long terme	1 400	900	900
Dette à long terme	14 879	13 390	13 390
Coûts de transaction et escomptes différés	138	114	114
	16 417	14 404	14 404
Ajouter (déduire) :			
Actifs nets au titre des dérivés liés à la dette	(1 660)	(1 373)	(1 373)
Ajustement lié au risque de crédit relativement aux actifs nets au titre des dérivés liés à la dette	(79)	(75)	(75)
Emprunts à court terme	1 708	2 255	2 255
Partie courante des obligations locatives	219	190	–
Obligations locatives	1 435	1 355	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(262)	(405)	(405)
Dette nette ajustée	17 778	16 351	14 806

	Au 30 septembre	Au 1 ^{er} janvier	Au 31 décembre
	2019	2019	2018
(en millions de dollars, sauf les ratios)			
Dette nette ajustée	17 778	16 351	14 806
Diviser par : BAIIA ajusté des 12 derniers mois	6 250	6 157	5 983
Ratio d'endettement	2,8	2,7	2,5

Par suite de l'adoption de l'IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019, nous avons modifié notre définition de la dette nette ajustée, de sorte qu'elle comprend maintenant le total de la « partie courante des obligations locatives » et des « obligations locatives ». Nous croyons que l'ajout du total des obligations locatives à la dette nette ajustée est approprié, parce que ces obligations représentent les paiements que nous nous sommes contractuellement engagés à effectuer et que les paiements en question ont été enlevés de notre calcul du BAIIA ajusté en raison de cette modification comptable.

Par ailleurs, nous n'avons pas retraité les périodes comparatives antérieures à 2019, conformément à la méthode transitoire que nous avons retenue. Nous avons calculé le ratio d'endettement au 30 septembre 2019 à l'aide du BAIIA ajusté pro forma pour la période de trois mois close le 31 décembre 2018 afin d'en retrancher la charge locative comme si nous avions adopté l'IFRS 16 de manière rétrospective. Le calcul du ratio d'endettement au 1^{er} janvier 2019 à l'aide du BAIIA ajusté pro forma pour l'exercice 2018 complet donne un ratio de 2,7. Comme les obligations locatives sont maintenant incluses dans la dette nette ajustée, nous sommes d'avis que cet ajustement donne une base plus significative et plus constante sur laquelle déterminer notre ratio d'endettement.

Roger Communications Inc.**États consolidés résumés intermédiaires du résultat net**

(en millions de dollars, sauf les montants par action, non audité)

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Produits	3 754	3 769	11 121	11 158
Charges opérationnelles				
Coûts opérationnels	2 042	2 149	6 439	6 696
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	627	558	1 850	1 647
Profit sur la sortie d'immobilisations corporelles	–	(5)	–	(16)
Frais de restructuration, coûts d'acquisition et autres charges	42	47	101	116
Charges financières	215	176	610	588
Autres charges (produits)	16	15	2	(6)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	812	829	2 119	2 133
Charge d'impôt sur le résultat	219	235	544	576
Bénéfice net de la période	593	594	1 575	1 557
Bénéfice par action				
De base	1,16 \$	1,15 \$	3,07 \$	3,02 \$
Dilué	1,14 \$	1,15 \$	3,05 \$	3,01 \$

Rogers Communications Inc.
États consolidés résumés intermédiaires de la situation financière

(en millions de dollars, non audité)

	Au 30 septembre 2019	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 31 décembre 2018
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	262	405	405
Débiteurs	2 097	2 259	2 259
Stocks	393	466	466
Partie courante des actifs sur contrat	1 154	1 052	1 052
Autres actifs courants	472	413	436
Partie courante des instruments dérivés	129	270	270
Total des actifs courants	4 507	4 865	4 888
Immobilisations corporelles	13 661	13 261	11 780
Immobilisations incorporelles	8 893	7 205	7 205
Placements	2 744	2 134	2 134
Instruments dérivés	1 639	1 339	1 339
Actifs sur contrat	488	535	535
Autres actifs à long terme	207	132	132
Goodwill	3 923	3 905	3 905
Total des actifs	36 062	33 376	31 918
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Emprunts à court terme	1 708	2 255	2 255
Créditeurs et charges à payer	2 572	2 997	3 052
Impôt sur le résultat à payer	129	177	177
Autres passifs courants	114	132	132
Passifs sur contrat	166	233	233
Partie courante de la dette à long terme	1 400	900	900
Partie courante des obligations locatives	219	190	–
Partie courante des instruments dérivés	3	87	87
Total des passifs courants	6 311	6 971	6 836
Provisions	37	35	35
Dette à long terme	14 879	13 390	13 390
Instruments dérivés	11	22	22
Obligations locatives	1 435	1 355	–
Autres passifs à long terme	445	546	546
Passifs d'impôt différé	3 301	2 901	2 910
Total des passifs	26 419	25 220	23 739
Capitaux propres	9 643	8 156	8 179
Total des passifs et des capitaux propres	36 062	33 376	31 918

Rogers Communications Inc.
Tableaux consolidés résumés intermédiaires des flux de trésorerie

(en millions de dollars, non audité)

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	2019	2018	2019	2018
Activités opérationnelles				
Bénéfice net de la période	593	594	1 575	1 557
Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles				
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	627	558	1 850	1 647
Amortissement des droits de diffusion	17	9	58	39
Charges financières	215	176	610	588
Charge d'impôt sur le résultat	219	235	544	576
Cotisations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite des charges	33	31	(82)	(38)
Profit sur la sortie d'immobilisations corporelles	-	(5)	-	(16)
Variation nette des soldes des actifs sur contrat	(26)	(74)	(55)	(168)
Autres	5	20	65	15
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, l'impôt sur le résultat payé et les intérêts payés	1 683	1 544	4 565	4 200
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement opérationnel	(57)	77	(279)	(72)
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles avant l'impôt sur le résultat payé et les intérêts payés	1 626	1 621	4 286	4 128
Impôt sur le résultat payé	(99)	(125)	(345)	(316)
Intérêts payés	(222)	(192)	(581)	(575)
Entrées de trésorerie liées aux activités opérationnelles	1 305	1 304	3 360	3 237
Activités d'investissement				
Dépenses d'investissement	(657)	(700)	(2 016)	(1 962)
Entrées de droits de diffusion	(15)	(16)	(29)	(28)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(63)	(37)	(144)	(232)
Acquisitions et autres transactions stratégiques, déduction faite de la trésorerie acquise	-	-	(1 731)	-
Autres	11	5	1	16
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(724)	(748)	(3 919)	(2 206)
Activités de financement				
(Remboursements sur les) produit tiré des emprunts à court terme, montant net	(311)	(255)	(523)	252
Émissions de (remboursements sur les) titres d'emprunt à long terme, montant net	-	-	2 276	(823)
(Paiements versés) produit reçu au règlement de dérivés liés à la dette et de contrats à terme, montant net	(22)	16	(126)	362
Paiements du principal des obligations locatives	(45)	-	(124)	-
Coûts de transaction engagés	-	(2)	(33)	(18)
Rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote	(89)	-	(294)	-
Dividendes payés	(256)	(247)	(760)	(741)
(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités de financement	(723)	(488)	416	(968)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(142)	68	(143)	63
Trésorerie et équivalents de trésorerie (avances bancaires) à l'ouverture de la période	404	(11)	405	(6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	262	57	262	57

À propos des énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs et de l'information prospective, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (ensemble, les « énoncés prospectifs »), et des hypothèses concernant, notamment, les activités, les activités opérationnelles ainsi que la performance et la situation financières de la Société, qui ont été approuvées par la direction à la date du présent communiqué. Ces énoncés prospectifs et hypothèses comprennent, notamment, des énoncés sur les objectifs de la Société et ses stratégies pour les atteindre ainsi que des énoncés sur ses opinions, plans, attentes, prévisions, estimations ou intentions.

Les énoncés prospectifs :

- incluent habituellement des termes comme « prévoir », « supposer », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter », « objectifs », « perspectives », « cibles » et d'autres expressions semblables et l'utilisation du futur et du conditionnel, mais tous ne contiennent pas nécessairement ces termes et expressions;
- comprennent les conclusions, prévisions et projections fondées sur nos objectifs et stratégies actuels ainsi que sur des estimations, attentes, hypothèses et autres facteurs, dont la plupart sont de nature confidentielle et exclusive, que nous avons jugés raisonnables au moment de leur formulation, mais qui pourraient se révéler incorrects;
- ont été approuvés par la direction de la Société à la date du présent communiqué.

Nos énoncés prospectifs comprennent des prévisions et des projections liées notamment aux éléments suivants, dont certains constituent des mesures non conformes aux PCGR (se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ») :

- les produits;
- le total des produits tirés des services;
- le BAIIA ajusté;
- les dépenses d'investissement;
- les paiements d'impôt en trésorerie;
- les flux de trésorerie disponibles;
- les paiements de dividendes;
- la croissance des nouveaux produits et services;
- la croissance prévue du nombre d'abonnés et des services auxquels ils souscrivent;
- le coût d'acquisition et de fidélisation des abonnés et de déploiement de nouveaux services;
- les réductions de coûts et les gains en efficacité continue;
- les facteurs qui influent sur le ratio d'endettement;
- tous les autres énoncés qui ne relèvent pas de faits passés.

Les énoncés prospectifs figurant au présent document ou qui y sont intégrés comprennent, sans toutefois s'y limiter, les informations et énoncés figurant à la rubrique « Objectifs financiers » ayant trait à nos objectifs consolidés pour 2019 en matière de produits, de BAIIA ajusté, de dépenses d'investissement et de flux de trésorerie disponibles, objectifs qui ont été publiés initialement le 24 janvier 2019.

Hypothèses clés sous-jacentes

Nos fourchettes prévisionnelles pour 2019 figurant à la rubrique « Objectifs financiers » sont fondées sur de nombreuses hypothèses importantes, notamment les suivantes pour l'ensemble de l'exercice 2019 :

- une tranche importante de nos dépenses de 2019 libellées en dollars américains est couverte à un taux de change moyen de 1,25 \$ CA/1 \$ US;
- les taux d'intérêt clés resteront relativement stables pendant tout l'exercice 2019;
- aucun nouveau développement important au chapitre de la réglementation ou de la législation (y compris le règlement des procédures visant la décision du CRTC sur les tarifs que nous pouvons imposer aux revendeurs de services d'accès Internet haute vitesse, dont le service AIT de Rogers) ni aucun changement majeur de la conjoncture ou d'ordre macroéconomique dans l'environnement concurrentiel n'aura de répercussion sur nos

activités. Nous soulignons que les décisions des organismes de réglementation rendues en 2019 pourraient modifier considérablement nos hypothèses sous-jacentes concernant les résultats de Sans-fil, de Cable et de Media pour 2019, ainsi que pour les exercices futurs. Ces conséquences sont pour le moment inconnues et ne sont pas prises en considération dans nos objectifs;

- la pénétration globale du marché sans fil et du câble au Canada croîtra en 2019 au même rythme qu'en 2018 en raison de bonnes conditions économiques et d'un accroissement de la population;
- la croissance du nombre d'abonnés aux services sans fil et aux services d'accès Internet se poursuivra et le nombre d'abonnés aux services de télévision et de téléphonie diminuera;
- notre part du marché en regard de la croissance du nombre d'abonnés aux services sans fil et de câblodistribution sera conservée;
- les clients de Sans-fil et de Cable continueront de migrer vers des services leur offrant des vitesses et des capacités supérieures;
- les produits tirés des frais d'utilisation excédentaire du secteur Sans-fil baissent par suite de l'adoption plus rapide que prévu de nos forfaits de données illimitées Infini de Rogers^{MC};
- les dépenses d'investissement continueront d'être axées sur notre réseau et nos services :
 - nous continuerons d'investir de façon judicieuse pour que nous ayons des réseaux sans fil et par câble concurrentiels au moyen i) de la mise en place d'un réseau sans fil 4.5G à 5G et ii) de la mise à niveau de notre réseau hybride fibre optique-câble coaxial, ce qui nous permettra de réduire le nombre de foyers branchés par nœud, d'utiliser les technologies les plus récentes et d'offrir une expérience encore plus fiable à la clientèle;
 - nous continuerons d'investir dans notre offre de services.

Nos conclusions, prévisions et projections sont fondées notamment sur les facteurs suivants :

- les taux de croissance générale de l'économie et du secteur;
- les cours de change en vigueur et les taux d'intérêt;
- les niveaux de tarification des produits et l'intensité de la concurrence;
- la croissance du nombre d'abonnés;
- les prix et les taux d'utilisation et d'attrition;
- l'évolution de la réglementation gouvernementale;
- le déploiement de la technologie;
- la disponibilité des appareils;
- le calendrier de lancement des nouveaux produits;
- le coût du contenu et du matériel;
- l'intégration des acquisitions;
- la structure et la stabilité du secteur.

À moins d'indication contraire, le présent communiqué et les énoncés prospectifs de la Société ne tiennent pas compte de l'incidence éventuelle d'éléments non récurrents ou exceptionnels ni des cessions, monétisations, fusions, acquisitions, regroupements d'entreprises ou autres transactions qui pourraient être envisagés ou annoncés ou qui pourraient survenir après la date des énoncés prospectifs figurant aux présentes.

Risques et incertitudes

Les événements et résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux exprimés explicitement ou implicitement dans les énoncés prospectifs en raison des risques, incertitudes et autres facteurs, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté et qui comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- la modification de la réglementation;
- l'évolution technologique;
- la conjoncture économique;
- les variations imprévues des coûts de matériel ou de contenu;
- l'évolution de la conjoncture dans les secteurs du divertissement, de l'information et des communications;
- l'intégration des acquisitions;
- les litiges et les questions fiscales;
- l'intensité de la concurrence;
- l'émergence de nouvelles occasions d'affaires;
- les nouvelles normes comptables et les nouvelles interprétations des organismes de normalisation comptable.

Ces facteurs peuvent également avoir une incidence sur nos objectifs, nos stratégies et nos intentions. Un grand nombre de ces facteurs est indépendant de notre volonté ou de nos attentes ou connaissances actuelles. Par conséquent, si ces risques, incertitudes ou autres facteurs se concrétisaient, si les objectifs, stratégies ou intentions actuels de la Société changeaient ou si les autres facteurs ou hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs se révélaient incorrects, les résultats réels et nos plans pourraient différer considérablement des prévisions courantes.

Par conséquent, les investisseurs doivent faire preuve de prudence à l'égard des énoncés prospectifs et il serait déraisonnable de leur part de se fier indûment à ces énoncés en croyant qu'ils leur confèrent quelque droit établi que ce soit en ce qui concerne nos résultats ou plans futurs. La Société n'est nullement tenue (et rejette expressément une telle obligation) de mettre à jour ou de modifier les énoncés contenant des informations prospectives et les facteurs ou hypothèses sous-jacents à ces énoncés, que ce soit en raison de renseignements nouveaux, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige. Tous les énoncés prospectifs paraissant dans le présent communiqué sont assujettis à cette mise en garde.

Avant de prendre une décision d'investissement

Avant de prendre toute décision d'investissement et pour une analyse détaillée des risques, des incertitudes et du contexte liés aux activités de la Société, il y a lieu de revoir attentivement les rubriques « Mise à jour sur les risques et les incertitudes » et « Évolution de la réglementation » de notre rapport de gestion pour le troisième trimestre de 2019, ainsi que les rubriques « Réglementation de notre secteur » et « Gouvernance et gestion des risques » de notre rapport de gestion annuel de 2018, de même que les divers documents que nous avons déposés auprès des autorités de réglementation canadiennes et américaines, disponibles respectivement sur les sites Web sedar.com et sec.gov. L'information obtenue sur le site Web de la Société ou liée à celui-ci ne fait pas partie du présent communiqué et n'y est pas intégrée.

###